



OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact <u>publications@unido.org</u> for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Directives internationales intégrées concernant la sécurité de la formulation des pesticides dans les pays en développement



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel Vienne, 1994 ID/387

s; ti(

n!

7747

Table des matières

vant-propos	1
troduction	3
oblèmes et spécificités liés à la formulation de pesticides dans	
les pays en développement	5
merciements	11
rectives de sécurité	13
Présentation des directives	14
Fonctionnement opérationnel (rouge)	15
Conditions de travail (jaune)	35
Environnement (vert)	43
Gestion (bleu)	49
Le rôle des gouvernements	59
Le rôle des industries	61
nnexes	63
Annexe 1. Fiches techniques de sécurité du produit	64
Annexe 2. Rapport d'accident	67
Annexe 3. Assurances de base : présentation des classes d'assurance	
spécifiques	70
Anneye 4 Ribliographie	71

Avant-propos

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a pour mission fondamentale de promouvoir et d'accélérer le développement industriel des pays en développement. A cet égard, l'industrie chimique occupe une place importante étant donné sa contribution au progrès économique et à l'essor d'autres branches industrielles.

Toute activité industrieile comporte cependant un élément de risque qui réclame la mise en place de mesures susceptibles d'assurer la sécurité du travailleur, la protection des abords de l'usine et la sauvegarde de l'environnement. Ce facteur de risque peut être réduit, sinon éliminé, par une planification appropriée et l'adoption de la technologie adéquate. C'est pourquoi il convient de réaliser des études d'impact le plus tôt possible. Ceci est particulièrement vrai dans le cas d'industries impliquées dans la mise en œuvre de substances dangereuses telles que les pesticides et leur formulation.

Dans le cadre de sa mission, l'ONUDI s'est engagée à promouvoir la sécurité en usine, l'adoption de technologies plus sûres et la protection de l'environnement. A cet égard, l'ONUDI s'attache à attaquer les problèmes de sécurité à la base et dans ses composantes les plus variées. Parce qu'aujourd'hui la plupart des pays en développement s'intéressent à la formulation de pesticides pour accroître leur production agricole, il convient de leur soumettre des directives intégrées qui traitent aussi bien des aspects de sécurité que des aspects de santé ou d'environnement en rapport avec cette activité industrielle.

Les directives de sécurité ont été élaborées par des experts des pays industrialisés et des pays en développement. La mise en pratique des directives à tous les échelons nécessitera le soutien total tant de l'industrie que du gouvernement. L'adoption de modes de production plus sûrs, combinée à l'utilisation sur le terrain de pesticides appropriés, permettra ainsi à l'humanité de jouir des bienfaits des pesticides sans que l'environnement ait à subir un quelconque préjudice.

Le Directeur général,

Mauricio de Maria y Campos

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel Vienne (Autriche)

Introduction

La population mondiale a aujourd'hui dépassé la barre des cinq milliards et l'on peut estimer, sans exagération, qu'elle doublera probablement d'ici à vingt-cinq ans. Cette progression se produira en grande partie dans les pays en développement. Afin de pouvoir nourrir cette population en constante augmentation, il est indispensable de recourir à des intrants tels que les engrais et les pesticides qui permettent d'augmenter la production alimentaire par unité de surface. Alors que, comme le fait apparaître une étude réalisée par l'ONUDI, l'utilisation des engrais et des pesticides a atteint un maximum dans les pays industrialisés, leur utilisation dans les pays en développement continuera de progresser. Si la technologie de production des pesticides se trouve aux mains d'un nombre restreint de sociétés, la technologie de fornaulation est, quant à elle, accessible aux pays en développement. C'est la raison pour laquelle des pays en développement de plus en plus non: reux optent pour une formulation locale plutôt que pour la poursuite de l'importation de produits finis formulés.

Les pesticides sont, par définition, des produits toxiques. Qu'il existe des installations de formulation de pesticides ou que la mise en route de nouvelles unités soit prévue, les pays doivent mettre en vigneur des directives de sécurité tant sur le plan opérationnel que sur celui du travail en usine ou celui de l'environnement. Les dangers provenant de la manipulation de produits chimiques toxiques seraient ainsi éliminés ou du moins fortement limités.

Avant la mise au point des directives de sécurité, l'ONUDI a adressé un questionnaire à un grand nombre de formulateurs de pesticides des pays en développement. Les réponses reçues des

petites, moyennes ou grandes entreprises montrent clairement que les principaux problèmes rencontrés concernent la gestion et l'élimination des déchets toxiques. Le besoin de directives intégrées visant à promouvoir la sécurité industrielle et la protection de l'environnement se fait, par ailleurs, eruellement ressentir au sein des petites et moyennes entreprises. Orâce au soutien financier du Couvernement finlandais, FOXUDI a organisé une réunion générale au cours de laquelle se sont retrouvés des experts énanant des pays industrialisés ainsi que des pays en développement, qui ont pu aborder les divers aspects de sécurité résultant de la formulation de pesticides. Les divertives qui ont êté élaborées sont une invitation de aux industries et aux gouvernements à se pencher sur les problèmes de sécurité, de santé et d'environnement liés à la formulation de sécurité, de santé et d'environnement liés à la formulation de pesticides.

Il appartient également aux formulaieurs de veiller à la sécurité des travailleurs mais aussi de ceux qui utilisent les pesticides. Les directives de sécurité tiennent compte de l'évolution actuelle vers des pesticides, des formulations ainsi que des technologies d'application, présentant un moindre danger pour l'utilisateur et l'environnement. Les directives veillent par ailleurs à promouvoir la mise en œuvre et l'acceptation de prescriptions minimales applicables tant aux nouveaux sites de production qu'aux installations existantes et/ou aux unités déclassées.

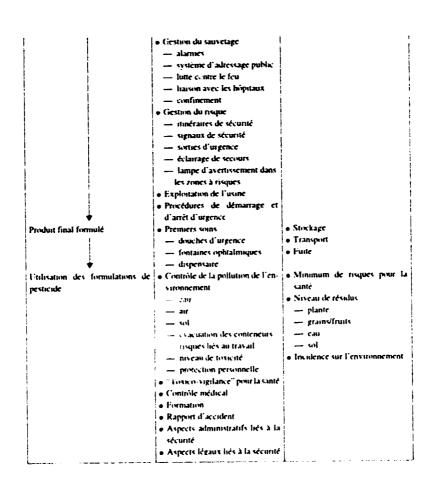
Il est permis d'espérer que les directives de sécurité proposées contribueront ainsi à l'introduction de technologies plus sûres et de formulations moins dangereuses, pour l'utilisateur et l'environnement. Les diverses directives sont reprises ci-après. La fiste n'est foutefois pas exhaustive et devra ètre adaptée, voire allongée, en foretion des situations spécifiques rencontrées dans les pays qui y adhéreront.

Problèmes et spécificités liés à la formulation de pesticides dans les pays en développement

Pour appréhender clairement les divers problèmes spécifiques liés à la formulation de pesticides dans les pays en développement, il est nécessaire de procéder à un examen minutieux des étapes intervenant dans le processus de choix, d'identification, de production et d'utilisation de pesticides, ainsi que des éléments susceptibles d'entraîner une menace pour la sécurité. Le tableau ci-dessous présente une approche schématique du problème.

Etapes	Parametres	Risques pour la séci	unté
Sécessité d'augmenter les reser-	Utilisation de produits agro		
ves alimentaires et de lutter contre	chiniques et de pesticides		!
toute maladie transmise par	• Fonte autre alternative techno-	ı	i
Secteur	logique épronsée	I	i
•	Cible visee		
Necessaté de recourir aux pesti-	Produit spécifique (pesticide)	• Risque	İ
cides	· — moins toxique	meende	, ,
	— pius texupie	- explosion	!
i i	dégradable	- electricité statique	: ;
1	- respect de l'environnement	• Lamport	AA"
1	- problèmes de résidus	 Stockage 	
:	• Chore du produit	• Fintes accidentelles	
:	Fiche technique de sécurité	Accidents	
	Fechnologie propre	• Exposition	
•	• Possibilités de recyclage des	•	i
i	déchets		+
:	• Technologie de traitement des		1
!	caux residuaires et des decheis	;	
	• Études de l'impact sur l'environ	1	į
	nement		
	* I sigences en matière d'embal		1
1	Lage	i	:
	• Exigences légales et réglemen		i
	faires		
:	- principe du PIC oprior in		
	formed convent - consente		
•	ment préalable)		1

1		ક્કામાં તુર તુર્ધાદકર ે	. :
		RASAH & 905AH	
ŧ		superi uti nontada (5 € 5) but t • .	
i	i	إداد إز	
i		e l'egistation et réglementation	
-		Chargement/dechargement A chargement as relations	
ì			
ļ		noqenail •	
!		ogaliadari •	
!		הכוווכנון	:
Į		neuenal me impurit als abut .	
1		sindindi des decidentas d	
İ		25580 zuga zah Inamatua 1	
		etadoble ab notesi) .	,
ŀ		stadaah	'
ļ		esh sgalvęser sh sulidizeril •	
į	sucurents 4	biobic et eans danger	•
	strohovA •	monthumed the signification	
-	e independent of the second se	Strugse ab supinidasi adaid •	:
	• Risques fice an strekage	Saizul	
	• Iransport	— coacelana erakencement de	
Į	anhurus guerneejy 🔸	ans inprucingages	1
-	tensenda 4 •	- edinbement	
1	application of the state of the		non-lumpol
į	• Ristings	إكلما	A
1	_		
1			1
1		("mo एमनीमा एमनी") माल	•
i		• 2) steine preimer entre/preimer	
1	əşelledirid ●	nontactornes ob posité .	cion de grades techniques
	AA tinnery of zuroe comment	nte.	-ruodun no (sanbiuqaa) sapriä)
	nom zuos sup esupen esmété. •	- Supriè in ngalladine (ngakhen? 🕳	Product forci
		succept to Hope ab	*
	zuszabata AA integ al zuez zan	sonSmang sobotethal ende soop	
	montum sup elst esupen estuA.	inon's up solls) anonsoup sonuk. •	. :
		บเทา	
	smoupuon —	eordal ob obsoriq ub sliciot 🗨	
	səprənsəd —	•	nonconded
	 Problemes lies à l'évacuation 	 Euches techniques de sécurité 	A
	na'l anab ancreamid •	 Sécurité de l'usine 	
	 Risques lies aux eaux résiduaires 	watching •	
		 samamadurbà sab apmenatmel? 	
		montandal ob obserral •	
		e Alaiemaus de construction	:
		sucataridad à Statuteord •	
		• ykenemen	
		Conception de l'usine	!
		ans ne sanay •	รอุทอกรอนี รอุท มหา
			Matter première pour la fabrica.
	•	***************************************	



A présent que les étapes ont été analysées et que les paramètres intervenant dans la détermination des risques pour la sécurité ont été identifiés, il est également utile d'examiner les problèmes et les risques liés aux principaux types de formulation de pesticides, tant solides que liquides.

RISOUES ET PROBLÈMES MAJEURS LIÉS AU TYPE DE FORMULATION DE PESTICIDES

État physique	Méthode d'application	i = uant	Type* de formulation	Menazeirisque
Solide	Non dilué		DP	Opérateur exposé au concentré par inhalation et contamination de la peau
			GR	Monts grande exposition par la posissière mais contamination par inhalation
			Funngant	Opérateur plus fortement exposé au concentré par inhalation
	Dilué	Son	СВ	Respie de prendre l'appât pour de la noutriture
		Fau	WP	Le préparateur requiert une plus grande protec- tion que l'opérateur
		l:.ou	SG/WG	Taille des gouttes tempérant le risque de dérive
Liquide	Non dilué		C.	Opérateur exposé a une forte concentration, ris- que d'inhalation du nuage émanant du spray
			AE	Risque d'inhalation
	Dilué	Eau	FC	Le préparateur requiert une plus grande protection que l'opérateur
		Huile	ru.	Préparateur et opérateur exposés à une forte concentration, risque d'inhalation du nuage du spray

*DP = poudre pour poudrage

WP = penalte manuflable

UL = figure pour application a tres bas volume

GR = granulés

SG = granulés solubles

dans Feau

AE = génerateur aérosol

CB = concentré pour preparation d'appar

WG = granulés à disperser dans Feau

EC = concentré émulsionnable

Il est également intéressant d'examiner les propriétés des différentes formulations sous l'aspect de la facilité de production, de la securité et de l'hygiène, du conditionnement et du transport, de la facilité du traitement, de la destruction de l'emballage et de la stabilité physique du produit, comme présenté dans le tableau suivant.

PROPRIÉTÉS RELATIVES DES DIFFÉRENTES FORMULATIONS

	Lemeilleur	Lemonsbon
Lacilité de production	FC - WP	$\Rightarrow SC \Rightarrow WG$
Sécurité et hygiene	SC → WG	\rightarrow WP \rightarrow EC
Conditie anement et coût de transport	$WG \rightarrow WP$	$> FW \rightarrow EC$
Lacilité de traitement	$SC \rightarrow FC$	\rightarrow WG \rightarrow WP
Destruction de l'emballage	WG = WP	> SC -> FC
Stabilité physique	$WG \rightarrow WP$	\rightarrow EC \rightarrow SC

FC = concentré emulsionnable

Wi's poudre mouillable

SC = suspension de concentré

WG= gramifés a disperser dans l'eau

Il est intéressant de constater que pour les paramètres susceptibles d'influencer une prise de décision en matière de sécurité de la production et de l'utilisation des formulations de pesticides, les formulations EC se retrouvent généralement du mauvais côté de l'échelle, alors que les formulations WG et SC se situent du bon côté de celle-ci.

Remerciements

L'ONUDI tient à exprimer sa profonde gratitude à l'égard du Gouvernement finlandais pour son généreux concours financier par le biais du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDF) grâce auquel ces directives ont pu être élaborées. L'Organisation remercie également le Groupement international des Associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), le Regional Network on Pesticides for Asia and the Pacific (RENPAP) et la Société Growing à Bruxelles pour leur contribution technique très appréciée, ainsi que les experts des pays industrialisés et des pays en développement qui ont participé aux discussions et à l'élaboration des directives.

Elle remercie tout particulièrement les firmes UCB Chemicals à Gand, en Belgique, et Ciba-Geigy Agro à Roosendaal, aux Pays-Bas, pour la visite d'usines qu'elles ont organisée et les explications fournies aux participants sur les mesures de sécurité appliquées dans leurs installations. Enfin, nous souhaitons remercier bien sincèrement les firmes et organisations qui ont participé à l'exposition de matériel de sécurité.

LES DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Les directives de sécurité qui sont proposées se veulent aussi complètes et détaillées que possible. Il est certain toutefois qu'il sera néces saire de les réviser à intervalle régulier afin de tenir compte des technologies, situations et problèmes nouveaux qui pourraient se présenter.

Il faut considérer que ces directives représentent une première démarche devant aider les responsables qui sont amenés à trouver une solution à un problème de sécurité qui aurait été identifié. Une assistance, impliquant le conseil d'experts, peut toutefois s'avérer indispensable pour évaluer et mettre en application la solution la plus adéquate.

La nature des directives varie selon qu'elles se rapportent à des problèmes d'exploitation (rouge), de conditions de travail (jaune), d'environnement (vert) et/ou de gestion (bleu). Elles ont été regroupées en ce sens, bien qu'un certain chevauchement puisse exister. Enfin, chaque directive est présentée suivant le même schéma logique.

Présentation des directives

Une directive doit nécessairement se justifier. Cette section tente d'identifier et de mettre en relief les problèmes liés à la formulation de pesticides. Elle fait ressortir l'importance d'analyser toutes les implications possibles qui peuvent résulter de la formulation des pesticides sur la sécurité des travailleurs, sur la sécurité de la communauté avoisinante et/ou sur la sécurité de l'environnement.

CETTE SECTION EXPOSE DE FAÇON GÉNÉRALE LA DIRECTIVE QU'IL CONVIENDRAIT DE RATIFIER ET DE METTRE EN ŒUVRE. ELLE IDENTIFIE LES ACTIONS ET LES MESURES COURANTES QUI DEVRAIENT ÊTRE PRISES EN VUE DE GARANTIR OU D'AMÉLIORER TOUS LES ASPECTS DE SÉCURITÉ DANS LA FORMULATION DES PESTICIDES.

Cette section dresse une liste non exhaustive des principaux éléments à prendre en considération dans la mise en œuvre de la directive. Elle devrait aider les autorités et les dirigeants d'entreprise à rechercher les meilleures options pour parvenir à la solution qui s'impose.

Choix du site/emplacement

L'accès aux matières premières et à l'énergic, ainsi que la proximité des habitations, des cours d'eau et des marchés, sont les facteurs essentiels qui déterminent le choix d'un site de production. L'environnement géographique et le développement économique des zones avoisinantes peuvent se modifier au cours du temps et changer les paramètres de sécurité, de santé et d'environnement pour l'exploitation ultérieure de l'usine.

L'EMPLACEMENT D'UN SITE POUR LA FORMULATION DE PESTICIDES DEVRAIT ÊTRE SÉLECTIONNÉ AVEC SOIN DE FAÇON À RÉDUIRE TOUT RISQUE PRÉSENT ET FUTUR SUSCEPTIBLE DE MENACER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, AINSI QU'À MINIMISER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. DES DISPOSITIONS DEVRAIENT ÊTRE PRISES POUR D'ÉVENTUELLES EXTENSIONS DE L'UNITÉ.

- Absence d'habitations/hôpitaux/écoles, de rivières ou de cours d'eau à proximité du site.
- 2. Non-prédisposition de la zone aux calamités naturelles.
- Structure du sol : aspects de résistance à la charge et perméabilité du sol.
- 4. Bonne accessibilité au site par route et/ou par rail.
- 5. Énergie adéquate : ressources énergétiques.
- 6. Direction du vent prédominant.

Conception de l'usine

La formulation de pesticides est une activité complexe. Elle implique des opérations et des activités multiples menant à la manipulation et à l'exposition à des produits potentiellement dangereux, avec tous les risques de contamination, d'incendie et autres situations d'urgence qui en découlent.

LA CONCEPTION D'UNE USINE DE FORMULATION DE PESTI-CIDES DEVRAIT ÊTRE CONFORME AUX RÉGLEMENTATIONS LOCALES EN VIGUEUR, ET INTÉGRER DES MESURES DE CONFINEMENT ET DE PRÉVENTION PERMETTANT DE GARANTIR UNE EXPLOITATION SÛRE ET HYGIÉNIQUE, ET SANS RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT.

- 1. Zones d'exploitation séparées.
- Séparation « · cloisonnement » prévention des incendies et de la contamination.
- 3. Entreposage séparé des solvants.
- 4. Endigage des zones -- confinement des fuites et des écoulements
- 5. Bon réseau routier interne : transport et urgences.
- 6. Protection du site accès interdit.
- 7. Ventilation.

Agencement du site

L'agencement du site de l'unité de formulation doit refléter la séquence logique des activités industrielles, en partant de la réception des matières premières, au stockage et à l'expédition, en passan; par la formulation et le produit fini, et la ségrégation pour éviter la contamination croisée des produits. L'intégration stratégique, dans l'agencement du site, des services et des équipements d'urgence, ainsi que des voies d'accès et de communications entre les unités est d'une importance vitale tant pour les activités de routine que pour les situations d'urgence.

L'AGENCEMENT DU SITE DEVRAIT REFLÉTER LA SÉQUENCE LOGIQUE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET PRÉVOIR UN PASSAGE DÉPOURVU D'OBSTACLES ENTRE CHAQUE UNITÉ OU ZONE EN CAS D'URGENCE, AUSSI BIEN POUR LES OPÉRATIONS DE ROUTINE QUE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE.

- Séparation fonctionnelle des zones dans une séquence logique en fonction des activités.
- Séparation des matières premières entrantes et des produits finis sortants.
- Séparation des herbicides/rodenticides par rapport aux autres types de pesticides.

Accès au site et aux bâtiments

Le fonctionnement d'une unité de formulation peut induire des problèmes de circulation et de sécurité considérables pendant les heures de travail et même davantage dans les situations d'urgence.

LES ROUTES ET VOIES D'ACCÈS D'UN SITE DE FORMULA-TION DE PESTICIDES DEVRAIENT ÊTRE DÉGAGÉES, BIEN ÉCLAIRÉES ET EN BON ÉTAT EN VUE DE FACILITER LES OPÉRATIONS D'URGENCE ET D'ASSURER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS, DES ENVIRONS, ET DU PUBLIC EN GÉNÉRAL, ET DE FACILITER LES OPÉRATIONS D'URGENCE. DE MÊME, LE SITE DEVRAIT ÊTRE DOTÉ DE VOIES D'ACCÈS DÉGAGÉES ET BIEN FLÉCHÉES VERS LES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS.

- Infrastructure routière permanente et en bon état, présentant une bonne résistance à la charge.
- 2. Accès dégagé vers et autour des bâtiments.
- 3. Identification des itinéraires d'approche alternatifs en cas d'urgence.
- 4. Plans d'urgence détaillés, y compris plan d'évacuation en cas d'incendie.
- 5. Entrées séparées pour le personnel et pour les marchandises.

Matériaux de construc-

La sécurité générale d'une usine de formulation peut être améliorée par une sélection minutieuse des matériaux de construction afin de se prémunir contre le feu, la corrosion, l'inondation et autres risques.

LES BÂTIMENTS DE FORMULATION ET DE STOCKAGE DEVRAIENT, PAR PRÉFÉRENCE À UNE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE SANS PROTECTION, ÊTRE CONSTRUITS EN MATÉRIAUX IGNIFUGES ET ROBUSTES, LE TOIT DEVRAIT ÊTRE RECOUVERT D'UN MATÉRIAU LÉGER PERMETTANT L'ÉVACUATION DES ÉMANATIONS ET DE LA FUMÉE EN CAS D'INCENDIE. LES SOLS DEVRAIENT ÊTRE ÉTANCHES, FACILES À NETTOYER ET RECOUVERTS D'UNE COUCHE ANTIDÉRAPANTE.

Principaux éléments à prendre en considération pour la mise en œuvre de la directive :

Examen des matériaux de construction sur le plan de :

- la sécurité.
- la fonctionnalité.
- la conformité avec la législation et les réglementations en vigueur,
- la disponibilité au niveau local.

Technologie propre

La sécurité d'une unité de formulation, nouvelle ou existante, peut être améliorée par l'adoption d'une technologie propre, susceptible par ailleurs d'apporter une plus grande efficacité par une meilleure utilisation des matières premières et de l'énergie, et une réduction de la quantité de déchets et du volume des émissions.

TOUS LES PROCÉDÉS DE PRODUCTION DEVRAIENT ÊTRE RÉGULIÈREMENT ÉVALUÉS ET AMÉLIORÉS EN VUE D'AMENER UNE UTILISATION EFFICACE DES MATIÈRES PREMIÈRES, DES RESSOURCES ET DE L'ÉNERGIE, AINSI QU'UNE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS.

Principaux éléments à prendre en considération pour la mise en œuvre de la directive :

Examen de la technologie de production — examen des aspects concernant :

- la sécurité.
- les matières premières,
- les économies d'énergie,
- la quantité de déchets et le volume des émissions.

Procédures de mise en route

La mise en route d'une nouvelle unité ou d'un procédé de fabrication modifié implique toujours un élément de risque sur le plan sécurité, ce qui requiert une préparation et une évaluation minutieuses avant de passer à un stade d'exploitation routinière.

TOUT LE PERSONNEL CONCERNÉ DEVRAIT, AVANT LA MISE EN ROUTE, RECEVOIR UNE FORMATION SUR LE PROCÉDÉ DE FABRICATION, EN METTANT L'ACCENT SUR LES ASPECTS DE SÉCURITÉ.

- Formation des équipes de mise en route et définition des responsabilités.
- Procédé de fabrication et fonctionnement des équipements, ainsi que manipulation des produits chimiques.
- Identification complète et marquage, avant utilisation, des équipements et de la tuyauterie.
- 4. Contrôle des équipements et de la tuyauterie avec ou sans eau.
- Contrôle final du procédé avant la véritable mise en route de la production.
- 6. Participation de l'ensemble du personnel concerné aux différentes étapes de mise en service de l'équipement en vue de le familiariser à son utilisation et de minimiser ainsi les risques.
- Procédures concernant le tonctionnement des équipements et de la tuyauterie.
- 8. Accord et procès-verbal du transfert de responsabilités.

Fonctionnement sans risques de l'unité de formulation

La formulation des pesticides implique la manipulation de produits dangereux qui s'accompagne de risques d'exposition et/ou de contamination. Elle présente des risques potentiels pour la sécurité lors du fonctionnement des installations.

TOUTES LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ DEVRAIENT ÊTRE REPRISES DANS LE MODE D'EMPLOI ET SUIVIES À LA LETTRE PAR LA DIRECTION ET LES TRAVAILLEURS. LE MANUEL DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION ET D'UNE MISE À JOUR PÉRIODIQUES.

- Approbation des autorités sur la conception et le fonctionnement de l'installation.
- Formation au procédé de fabrication et à la manipulation des produits dangereux.
- 3. Mise à jour des instructions de sécurité.
- 4. Mise à jour des procédures de production.
- Expertise officielle de la sécurité des installations et du fonctionnement.

Maintenance des équipements

Les pesticides sont en général formulés dans des usines polyvalentes qui fabriquent une large gamme de produits au départ d'un même équipement de base. L'absence d'une maintenance appropriée peut être la source d'accidents et d'une contamination des produits.

UN PROGRAMME DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS RÉGULIER ET PLANIFIÉ DEVRAIT PERMETTRE D'ASSU-RER LE FONCTIONNEMENT SANS RISQUE ET ININTER-ROMPU DE TOUTES LES UNITÉS DE FORMULATION. UN STOCK DES PRINCIPALES PIÈCES DE RECHANGE DE-VRAIT ÊTRE MAINTENU.

- 1. Maintenance préventive et régulière des équipements.
- 2. Maintenance programmée et planifiée pas de solution temporaire.
- 3. Enregistrement des actions.
- 4. Utilisation de permis de travail.
- 5. Inspections post-maintenance.
- 6. Utilisation des pièces de rechange et produits adéquats.
- 7. Enregistrement des remarques des ouvriers et rapport sur les anomalies.

"Permis de travail"

La maintenance et la réparation, planifiée ou non, des installations de formulation nécessitent l'interruption de la production et requièrent l'assistance d'une équipe de maintenance qui n'est pas toujours pleinement consciente des dangers et des risques qui menacent la sécurité.

LES RISQUES POTENTIELS QUE POURRAIENT ENCOURIR LE PERSONNEL CHARGÉ DE LA MAINTENANCE ET/OU DES RÉPARATIONS DEVRAIENT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, ÊTRE IDENTIFIÉS ET LES MESURES PRÉVENTIVES NÉCESSAIRES MENTIONNÉES DANS UN "PERMIS DE TRAVAIL" OFFICIEL.

- 1. Indications à inclure dans le permis de travail officiel :
 - le nom de l'autorité qui l'a délivré,
 - la période de validité,
 - l'identification de la zone et du type de travail.
- 2. Fourniture d'un Équipement de protection personnel (EPP) approprié.
- 3. Placement de panneaux et d'avis d'avertissement.
- 4. Inspection obligatoire du lieu de travail avant la délivrance du permis.
- Inspection complète du lieu de travail ou de l'installation à la fin des travaux.

Équipement de surveillance en continu

La surveillance régulière et fiable à tous les niveaux de la formulation garantit une production sûre et efficace.

UN ÉQUIPEMENT DE SURVEILLANCE DEVRAIT ÊTRE CHOISI AVEC SOIN AFIN DE GARANTIR UNE PRODUC-TION DE QUALITÉ, SÛRE ET EFFICACE.

- 1. Emplacement des équipements.
- 2. Utilisation spécifique requise.
- 3. Informations requises (température, pression, débits, etc.)
- 4. Systèmes séparés et intégrés.
- Inspection, entretien et calibrage réguliers de l'équipement de surveillance.
- 6. Stock de pièces de rechange disponible.

Instruments pour contrôle de la sécurité

Certaines déficiences et pannes techniques pouvant survenir en cours d'opération à différents stades de la formulation des pesticides présentent des dangers et risques potentiels qui peuvent être diminués, voire écartés, par l'incorporation aux équipements d'appareils et d'instruments de sécurité.

LES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE FORMULATION DEVRAIENT ÊTRE POURVUS DE DISPOSITIFS ET D'INSTRUMENTS DE SÉCURITÉ. DES INSPECTIONS ET CONTRÔLES RÉGULIERS DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AFIN D'ÉVITER LES SITUATIONS DANGEREUSES.

- Prévoir des bassins de rétention. Installer des détecteurs pour éviter tout débordement.
- 2. Activation des dispositifs de sécurité pour éviter toute panne imprévisible.
- 3. Purge des équipements avec un gaz inerte afin d'éliminer, le cas échéant, les solvants inflammables.
- 4. Ventilation adéquate.
- 5. Dispositif de surveillance pour les gaz, les vapeurs et la poussière.

Protection contre le feu

Le feu constitue dons une usine ou un entrepôt de pesticides un danger considérable pour les personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site, ainsi qu'une sérieuse menace pour l'environnement 'ent immédiate qu'ultérieure.

DES PLANS D'URGENCE DEVRAIENT ÊTRE PRÉVUS POUR CHAQUE ENDROIT SPÉCIFIQUE AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE FEU AINSI QUE DES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

- Plans de secours/d'urgence comprenant une carte des emplacements des systèmes de lutte contre le feu.
- Formation, exercices incendie réguliers et procédures d'évacuation.
- 3. Extincteurs -- portables et mobiles.
- 4. Bouches et tuyaux d'incendie, extincteurs.
- 5. Rétention des eaux usées.
- 6. Procédures de nettoyage post-incendie.

Manipulation des produits

La nature dangereuse des matières actives et autres matières entrant dans la formulation des pesticides exige que le personnel soit informé et parfaitement au courant de la manière de manipuler les produits sans risque.

DES INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ DEVRAIENT ÊTRE DON-NÉES À TOUT LE PERSONNEL CHARGÉ DE MANIPULER LES PRODUITS QUI ENTRENT DANS LA FORMULATION DES PES-TICIDES.

- 1. Fiches techniques de sécurité du produit.
- 2. Informations sur la sécurité opérationnelle.
- 3. Formation.
- 4. Équipement de sécurité et maintenance.
- 5. Participation des travailleurs

Systèmes d'exploitation fermés

Un système d'exploitation fermé conduit, en principe, à un confinement complet, ce qui permet d'éviter toute contamination du site et de l'environnement.

TOUTE ÉMISSION POTENTIELLEMENT NOCIVE PROVENANT DU PROCÉDÉ DE PRODUCTION OU D'AUTRES ACTIVITÉS DEVRAIT ÊTRE ÉCARTÉE À LA SOURCE, CONFINÉE ET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, RECYCLÉE OU RÉUTILISÉE.

- Extracteurs de poussière et récupérateurs de produit par le biais de evelones, filtres, etc.
- 2. Absorption/adsorption des vapeurs.
- Utilisation de membranes, réduction des effluents, réutifisation, etc.
- 4. Chargement et déchargement des systèmes fermés.
- 5. Traitement des effluents, réutilisation.
- 6. Incinération des déchets, récupération de chaleur.
- 7. Réutilisation sélectionnée de certains conteneurs.

Emballage et étiquetage

Les principales qualités exigées pour le conditionnement des pesticides sont le confinement du produit, la résistance aux fuites ou à la perméation, la protection physique au cours du transport et du stockage, et l'obstacle à la décomposition. L'étiquetage doit mentionner, à l'usage des distributeurs et des utilisateurs, toutes les informations et les mesures de précaution concernant le produit.

LES CONTENEURS, LES EMBALLAGES EXTERNES ET LES ÉTIQUETTES DEVRAIENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES DE SÉCURITÉ NATIONALES ET/OU INTERNATIONALES RELATIVES AUX PRODUITS DANGEREUX.

- Tests de stockage en vue de contrôler la stabilité du produit et la conformité de l'emballage.
- Utilisation de la "Classification des pesticides en fonction des dangers" éditée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la brochure "Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides" publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- 3. Facilité de manipulation, empilage et utilisation (déversement).
- Étiquetage préférence pour l'impression directe par opposition aux étiquettes adhésives.
- 5. Surface et durabilité de l'étiquette.
- 6. Informations instructions langue.

Contrôle de la qualité

La qualité et la sûreté des produits finis sont fonction de la qualité des matières premières. Un laboratoire bien équipé et un personnel qualifié travaillant dans le respect de spécifications bien établies constituent une exigence essentielle.

TOUTE UNITÉ DE FORMULATION DEVRAIT DISPOSER D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ CONÇU DE FAÇON À GARANTIR LA QUALITÉ DU PRODUIT CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS NATIONALES ET/OU INTERNATIONALES. LE SYSTÈME DEVRAIT GARANTIR LA QUALITÉ TANT DES PRODUITS ENTRANTS QUE DES PRODUITS SORTANTS OU DES EMBALLAGES.

- 1. Laboratoire bien équipé et personnel qualifié.
- Procédures d'échantillonnage, méthodes et procédures d'analyse bien définies (spécifications OMS et FAO; méthodes CIPAC (Commission internationale des méthodes d'analyse des pesticides)).
- 3. Infrastructure pour la formation.
- 4. Enregistrement et protection des données.
- 5. Conformité avec les spécifications nationales et internationales.
- 6. Exécution de contrôles par une autorité indépendante.
- 7. Conservation d'échantillons.
- 8. Contrôle de l'origine des matières premières.

"Quasiaccidents"

Des situations de "quasi-accident", telles que l'épandage imprévisible d'un produit ou le dégagement d'énergie, peuvent se produire sur le site, et être aisément maîtrisées sans effet majeur pour l'extérieur. De telles situations de "quasi-accident" servent de leçon et révèlent l'existence de carences au niveau des équipements ou des procédures.

TOUTE SITUATION ANORMALE, MÊME MINEURE, DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN ATTENTIF EN VUE D'EN IDENTIFIER LES CAUSES ET DE MENER LES ACTIONS QUI S'IMPOSENT POUR Y REMÉDIER.

- Investigation des causes de l'incident et examen des actions permettant d'y remédier.
- 2. Inclusion des enseignements tirés dans le programme de formation.
- 3. Fuite accidentelle de produit.
- 4. Foyer d'incendie localisé.
- 5. Défectuosité du système de surveillance.

Matériaux destinés à la construction des installations

La corrosion chimique ou atmosphérique, l'effet de pile et l'usure normale des matériaux de construction risquent d'entraîner une fuite et/ou une panne au niveau de l'équipement et de déboucher sur des situations à risques. L'acier, l'acier inoxyàable, les alliages anti-abrasifs, les plastiques et les élastomères sont couramment utilisés dans les unités de formulation. L'utilisation de matériaux de construction de moindre qualité réduit la sécurité et les capacités de l'unité de formulation.

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES PIÈCES S'Y RAPPORTANT DEVRAIENT ÊTRE SÉ-LECTIONNÉS EN TENANT COMPTE DE LEUR RÉSISTANCE À LA CORROSION CHIMIQUE PAR LES LIQUIDES ET À L'ACTION ABRASIVE DES MATIÈRES SOLIDES UTILISÉES DANS LA FORMULATION. LA CORROSION ATMOSPHÉRI-QUE DEVRAIT ÉGALEMENT ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRA-TION.

- Contrôle des matériaux de construction, en particulier des plastiques et des élastomères.
- Présence de métaux lourds susceptibles d'engendrer une dégradation de certains pesticides.
- Fixation à chaque pièce d'équipement d'une plaque comportant les caractéristiques de celle-ci.
- Mise à la terre des installations et utilisation de dispositifs antistatiques permettant de décharger l'électricité statique.
- Utilisation de moteurs et de bobinages protégés contre les explosions dans les zones classées.
- 6. Utilisation d'élévateurs sans étincelles.

Panneaux

La pose de panneaux et l'affichage de symboles d'avertissement, d'information ou d'instruction renforcent la sûreté et la sécurité de l'unité de formulation. Des panneaux et symboles reconnus au niveau international sont disponibles.

UN SERVICE D'INTENDANCE POUR LA POSE D'AFFICHES ET DE PANNEAUX DEVRAIT ÊTRE MIS EN PLACE EN VUE DE GARANTIR LA QUALITÉ, L'APPLICABILITÉ ET L'AC-CEPTABILITÉ DES AFFICHES, PANNEAUX ET PICTO-GRAMMES, C'ONFORMÉMENT AUX NORMES NATIONA-LES/INTERNATIONALES.

- 1. Utilisation de panneaux standards.
- 2. Sélection d'un emplacement facilement visible
- Convivialité : description dans la langue vernaculaire : utilisation de pictogrammes.
- Durabilité du matériau, résistance aux produits chimiques et aux conditions atmosphériques.
- 5. Inspection régulière.
- Véhicules de transport : renseignements sur l'autorité à contacter en cas d'urgence.

Fiche technique de sécurité du produit (FTSP)

> La Fiche technique de sécurité du produit (FTSP) fournit les informations de sécurité essentielles sur chaque produit utilisé dans l'unité de formulation. La fiche indique les propriétés du produit, donne des conseils pour leur manipulation et signale les mesures à prendre pour l'environnement et en cas d'urgence. On peut se procurer la FTSP auprès du fournisseur, ainsi que dans certaines publications. L'utilisation de la FTSP par la direction permet d'éviter la survenance de dangers potentiels.

> UNE FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT (FTSP) DEVRAIT ÊTRE TENUE POUR CHACUN DES PRODUITS CHIMIQUES MANIPULÉS. À SAVOIR LES MATIÈRES ACTIVES, LES PRODUITS ENTRANT DANS LA FORMULATION DES PESTICIDES ET LES PRODUITS FINIS FORMULÉS.

- Format reconnu au niveau international (Commission européenne, Organisation internationale du Travail, OIT) Annexe 1
- 2. Accès à la FTSP sur demande explicite -- autorités compétentes -- représentant de la direction et des travailleurs.
- 3. Sources d'information de la FTSP :
 - Fournisseur,
 - Programme international sur la sécurité des produits chimiques (Organisation mondiale de la santé),
 - Registre international des produits chimiques potentiellement toxiques (Programme des Nations Unies pour l'environnement).
 - Administration de la santé et de la sécurité au travail (OSHA, États-Unis).

Procédures de sécurité en cas d'urgence

Des situations d'urgence surviennent à la suite d'une défectuosité des équipements, d'une erreur humaine ou de calamités naturelles. Elles peuvent entraîner un incendie, une explosion, un préjudice physique, un danger pour l'environnement ou la perte de confinement.

DES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ EN CAS D'URGENCE DE-VRAIENT ÊTRE ÉLABORÉES AVEC SOIN ET S'INSCRIRE DANS LE CADRE D'UN PLAN D'URGENCE INDIQUANT :

- LES MESURES DE PRÉ-URGENCE VISANT À IDENTIFIER ET À CONTRÔLER LES RISQUES, ET LE PERSONNEL FOR-MÉ À LA MISE EN APPLICATION DE CES PROCÉDURES;
- LES ACTIONS PERMETTANT DE CONTENIR ET DE MINI-MISER LES RISQUES DANS LES SITUATIONS D'UR-GENCE. LA DIRECTION DEVRAIT COORDONNER LES ACTIONS AVEC LES AUTORITÉS LOCALES ET AVOIR À DISPOSITION UN PERSONNEL FORMÉ POUR FAIRE FACE À L'URGENCE.

- Évaluation du risque tant par des responsables internes qu'une autorité externe.
- 2. Élaboration de niveaux d'alerte pour les zones à haut risque.
- 3. Documentation sur les procédures d'urgence.
- 4. Entraînement régulier aux procédures d'urgence.
- 5. Coordination des mesures de sécurité dans les cas d'urgence.
- Systèmes d'avertissement et de communication avec les communautés avoisinantes.
- Procédures de rapport post-urgence, sauvetage, expertise des pertes, réparation, remise en route de l'installation.
- 8. Modification et amélioration des procédures.

Surveillance médicale du personnel

L'évaluation de la santé des travailleurs manipulant les pesticides, complétée par une surveillance biologique et un examen médical, est essentielle pour assurer la sécurité des travailleurs et permet en outre d'identifier, à un stade précoce, toute déviation au niveau de la santé.

LA DIRECTION DEVRAIT PRÉVOIR, À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS, UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE MÉDICALE ADAPTÉ À LA NATURE DES PRODUITS ET DES PROCÉDÉS DE FABRICATION. DES ARCHIVES MÉDICALES DEVRAIENT ÊTRE TENUES.

- 1. Examen médical avant l'engagement et contrôles périodiques.
- 2. Evaluation du degré d'exposition aux pesticides.
- 3. Contrôles de l'hygiène personnelle et de l'hygiène statique.
- 4. Évaluation du degré d'exposition par inhalation.
- 5. Évaluation du degré d'exposition dermique.
- 6. Concentration maximale admissible (CMA).
- 7. Tenue de fiches de santé individuelles.

Équipement de protection personnelle (EPP)

L'utilisation d'un équipement de protection personnelle (EPP) est une mesure de sauvegarde pour tout individu qui ne peut être substituée par des instruments de contrôle efficaces, ou par la nécessité de mettre en application des pratiques/conditions de travail saines et une bonne hygiène personnelle.

LA MAIN-D'ŒUVRE OCCUPÉE DANS LES UNITÉS DE FOR-MULATION DE PESTICIDES DEVRAIT UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE (EPP) ADÉQUAT QUI DEVRAIT ÊTRE MIS À SA DISPOSITION PAR LA DIRECTION.

- Établissement et mise en application d'un programme EPP (définition des responsabilités).
- 2. Utilisation d'un EPP adapté au type de procédé et de risque.
- 3. Veiller au confort d'utilisation de l'EPP.
- 4. Décontamination, nettoyage, entretien et rangement.
- 5. Formation à l'usage adéquat de l'EPP.
- 6. EPP pour les situations d'urgence.

Ventilation

Une ventilation adéquate est indispensable dans toutes les installations de pesticides, laboratoires et entrepôts afin de réduire les risques d'émanations, vapeurs et odeurs toxiques. Ce problème est plus aigu dans les climats chauds.

LES USINES, LABORATOIRES ET ENTREPÔTS DEVRAIENT ÊTRE CONÇUS OU TRANSFORMÉS DE TELLE SORTE QUE L'AIR PUISSE ÊTRE RENOUVELÉ À INTERVALLE RÉGULIER ET QUE, LE CAS ÉCHÉANT, UNE CIRCULATION D'AIR PUISSE ÊTRE FORCÉE À L'AIDE DE VENTILATEURS OU D'EXTRACTEURS.

- 1. Emplacement adéquat de toutes les bouches de ventilation sur les murs et les plafonds.
- 2. Circulation d'air assistée par ventilateur.
- Stockage bien géré des matières en vue d'assurer une bonne circulation de l'air.
- 4. Ventilation ponctuelle, le cas échéant.
- 5. Contrôle de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Infrastructure médicale

La mise à disposition d'une infrastructure médicale appropriée est, pour les unités de formulation de pesticides, normalement une exigence légale qui stipule par ailleurs les normes minimales acceptables en vue d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

UNE UNITÉ DE FORMULATION DE PESTICIDES DEVRAIT DISPOSER D'UNE INFRASTRUCTURE MÉDICALE BIEN ÉQUIPÉE ET D'UN PERSONNEL QUALIFIÉ DE FAÇON À POUVOIR RÉPONDRE À TOUTES LES EXIGENCES MÉDI-CA'LES IMPOSÉES PAR LE TYPE DE PRODUIT FORMULÉ ET LA TAILLE DE L'UNITÉ.

- 1. Nombre de travailleurs employés sur le site.
- S'assurer les services qualifiés de spécialistes en médecine du travail.
- 3. Contrat avec les services d'urgence ambulanciers et hospitaliers.
- 4. Équipement de premiers soins approprié.
- 5. Réserve de produits pharmaceutiques, médicaments et antidotes.
- 6. Formation en secourisme.
- Contrôles médicaux périodiques et tenue d'archives médicales individuelles.

Établissement de rapport d'accident

L'établissement de rapports d'accidents et l'investigation des causes sont deux activités fondamentales permettant d'empêcher la survenance d'autres accidents.

LA DIRECTION DEVRAIT S'ENGAGER À METTRE AU POINT ET MAINTENIR UNE PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT SYSTÉ-MATIQUE DE RAPPORT D'ACCIDENT CONFORMÉMENT AUX NORMES EN VIGUEUR AU NIVEAU NATIONAL OU INTERNA-TIONAL.

- 1. Système d'établissement de rapport Annexe 2.
- 2. Procédure pour le suivi et les actions prises.
- 3. Tenue de dossiers d'accidents précis.
- 4. Partage des expériences vécues en cours d'accident.
- 5. Rapport aux autorités extérieures.
- Analyse et évaluation des rapports d'accident en vue de prendre des mesures correctives.

Évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)

Un dossier d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) identifie, des la conception, l'impact que peut avoir sur l'environnement une unité de formulation nouvelle ou transformée et la façon dont cet impact peut être réduit ou éliminé. Il est particulièrement important de mener une EIE lorsque la législation locale et les contrôles de planification s'avérent inadéquats, voire inexistants.

UNE ÉVALUATION OFFICIELLE DE L'IMPACT SUR L'ENVI-RONNEMENT (EIE) DEVRAIT ÊTRE MENÉE ET INSTRUITE À UN STADE PRÉCOCE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITÉ OU DE MODIFICATIONS IMPORTANTES À DES INSTALLATIONS EXISTANTES.

- L. Emplacement du site.
- Élimination des déchets solides, des effluents liquides et des émissions gazeuses.
- 3. Confinement des épandages accidentels, des fuites et des déchets.
- Respect de la législation et des normes en vigueur au niveau local.
- 5. Destruction des tûts et conteneurs usages.
- 6. Protection de la faune et de la flore.
- 7. Contamination du sol et de la nappe phréatique.

Proximité des habitations

La présence de logements, d'hôpitaux et d'écoles à proximité d'une unité de formulation de pesticides peut entraîner des situations extrêmement délicates. Il est probable que des plaines seront formulées concernant les nuisances provoquées par le bruit, les odeurs et le trafic routier. La survenance d'un incendie ou de toute autre situation d'urgence grave peut entraîner de sévères restrictions quant à l'activité future de l'unité, voire requérir la fermeture du site.

UN PLAN D'URGENCE TENANT COMPTE DE LA PROXIMITÉ DES HABITATIONS DEVRAIT ÊTRE PRÉPARÉ ET MIS EN ŒUVRE PAR TOUTE UNITÉ DE FORMULATION. LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES QUI SE DÉROULERONT SUR LE SITE DEVRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉTUDE D'IMPACT EXTERNE SUR LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT.

- Initiatives visant a entretenir des recitions avec la communauté avoisinante représentant du site informations sur les systèmes de sécurité installés.
- 2. Investigation et réponse à la suite de toute plainte formulée
- Politique des portes ouvertes discussion des activités industrielles et des problemes avec les habitants.
- 4. Préparation de plans d'action à mettre en œuvre en cas d'orgence.

Recyclage/ élimination des déchets

Les déchets provenant de la formulation de pesticides sont, par essence, toxiques, poliuants et engendrent des coûts de destruction élevés.

Le recyclage, si possible à la source, est essentiel pour réduire la quantité de déchets à détruire.

A moins qu'une politique adéquate de destruction ne soit praciquée, les déchets non récuperables peuvent présenter des risques d'exposition et de contamination, tant pour l'homme que pour l'environnement.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LE RECYCLAGE DEVRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PROCÉDÉ DE FORMULATION. LES DÉCHETS NON RÉCUPÉRABLES DEVRAIENT ÊTRE DÉTRUITS DE MANIÈRE SÛRE, RÉGLEMENTAIRE ET RES-PONSABLE.

- L. Études sur la reduction des déchets.
- 2. Selection et modification du procédé de fabrication.
- 3. Quantification des matieres/bénéfices récupéres.
- Destruction des déchets non récupérables par le biais de la meilleure technologie disponible (MTD).
- 5 Dossiers conformité avec la réglementation en matiere de destruction des dechets.
- 6 Destruction des déchets hors site confiée à des prestatures de services, agréés et utilisant la MTD.
- 7. Droit de la communauté à l'information.

Déclassement d'unités de formulation de pesticides

Des unités de formulation de pesticides peuvent être fermées ou transferces sur d'autres sites pour raison économique, écologique ou sanitaire. Une telle situation peut requérir la destruction de matières premières et de produits non utilisés ou superflus et engendrer des risques pour la sécurité.

LE DÉCLASSEMENT D'UNITÉS DE FORMULATION DE PESTI-CIDES DEVRAIT ÊTRE PLANIFIÉ AVEC SOIN ET EXÉCUTÉ PAR UN PERSONNEL SPÉCIALEMENT FORMÉ À CETTE FIN, AU VU ET AU SU DES AUTORITÉS MANDATÉES ET DE LA COMMUNAUTÉ ENVIRONNANTE.

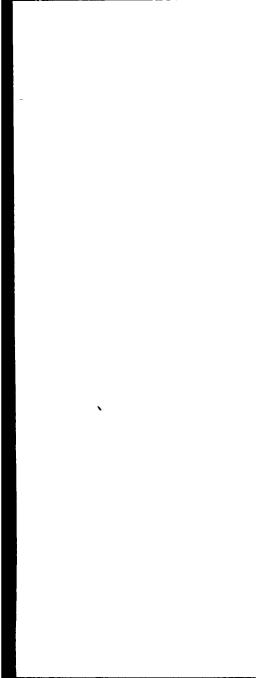
- 1. Le droit de la communaute à l'information
- 2. Classification des produits chimiques et des déchets
- 3. Destruction et/ou reutilisation des produits et équipements.
- Décontamination du site.
- 5. Evaluation finale par les autorités locales adéquates.

Élimination des stocks de pesticides inemployés

Pour diverses raisons, des stocks de pesticides peuvent s'accumuler en grandes quantités. La destruction de celles-ci pose des problèmes spécifiques, en particulier dans les pays en développement où les technologies de destruction appropriées tont peut-être défaut.

LES STOCKS DE PESTICIDES INEMPLOYÉS DEVRAIENT ÉTRE CLASSÉS, SOIGNEUSEMENT SUR-EMBALLÉS, ÉTI-QUETÉS, ENREGISTRÉS ET ENTREPOSÉS AVEC SOIN DANS L'ATTENTE D'UNE RÉUTILISATION OU D'UNE DESTRUCTION.

- L. Bonne prévision et rotation du stock.
- 2. Reformulation en vue d'une nouvelle utilisation.
- Vente ou cession a des utilisateurs agréés.
- 4. Identification du sur-emballage et enregistrement
- 5. Entreposage sur
- 6. Initiatives de destruction incinération gouvernement multinationales. Ressources centrales partagées
- Brochure Élimination des stocks de pesticides inemployes éditée par le Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP) en 1991.



Sélection du produit

Les matières actives et les adjuvants tels que matières de charge, solvants et agents tensioactifs peuvent présenter des risques de toxicité, d'inflammabilité et d'explosion.

LES PRODUITS DEVRAIENT ÊTRE SÉLECTIONNÉS SUR LA BASE D'UNE ÉVALUATION COMPLÈTE DES RISQUES ASSOCIÉS AUX MATIÈRES PREMIÈRES ET AUX TYPES DE FORMULATION.

- 1. Fiches techniques de sécurité du produit (FTSP).
- 2. Technologies éprouvées.
- 3. Données relatives au procédé.
- 4. Capacité et compétence du contrôle de qualité.
- 5. Fiche de formulation.
- 6. Spécifications des matières premières.
- 7. Utilisation de matériaux adéquats pour l'emballage.
- 8. Documentation relative aux pesticides interdits ou à usage limité.
- Classification des pesticides sur la base des risques, éditée par l'Organisation mondrale de la santé.

Audit de sécurité

Des contrôles ou audits de la sécurité, exécutés périodiquement tant par des personnes internes qu'externes à l'unité de formulation, permettent d'identifier les risques à un stade précoce et de les maintenir sous contrôle. La participation tant de la direction que des travailleurs à de tels contrôles sensibilisera chacun au fonctionnement responsable et sans risque de l'unité de formulation de pesticides.

UN AUDIT DE SÉCURITÉ INTERNE DEVRAIT ÊTRE EXÉCUTÉ PÉRIODIQUEMENT PAR UNE ÉQUIPE COMPOSÉE DE MEMBRES DU PERSONNEL ET DE PERSONNES EXTÉRIEURES, Y COMPRIS DE REPRÉSENTANTS DE LA DIRECTION ET DES TRAVAILLEURS. AU MOINS L'UNE D'ENTRE ELLES DEVRAIT DISPOSER D'UNE CONNAISSANCE SUFFISANTE EN MATIÈRE DE LÉGISLATION AFIN D'ÉVALUER LA CONFORMITÉ DES MESURES AVEC LA LÉGISLATION LOCALE.

- 1. Liste de contrôle pour l'audit.
- 2. Audits réguliers implication de tous les niveaux du personnel.
- Contrôle des risques, rapports d'accidents, surveillance biologique et écologique.
- 4. Maintenance des équipements, plans de formation.
- Interviews sur la sécurité discussions avec les membres du personnel.
- 6. Recommandations, actions de suivi
- 7. Publication des actions : résultat des actions prises.

Évaluation et gestion du risque

L'évaluation et la gestion des risques dans une unité de formulation sont les éléments essentiels dans l'élaboration d'une stratégie globale pour la sécurité du site, incluant l'évaluation des zones potentiellement à risque et la mise en œuvre des actions correctives pour empécher toute occurrence.

L'ÉVALUATION ET LA GESTION DU RISQUE DEVRAIENT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRATÉGIE GLOBALE DU SITE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNE-MENT ET DEVRAIENT ÊTRE SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS ET AUX ACTIVITÉS DE FORMULATION.

- 1. Conception, planification et modification.
- 2. Inspections et audits de sécurité.
- 3. Élimination/réduction du risque.
- 4. Procédures de fonctionnement standard.
- Plan de contingence, y compris plans d'entraide avec des usines avoismantes.

Formation

La formation permanente et régulière de l'ensemble du personnel est indispensable pour sensibiliser chacun au besoin de sécurité, fournir l'information et susciter les aptitudes requises pour prévenir ou réduire les risques.

UNE FORMATION RÉGULIÈRE ET DES PROGRAMMES DE RE-CYCLAGE PORTANT SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT DEVRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE À TOUS LES NIVEAUX DU PERSONNEL.

- 1. Identification des besoins en matière de formation.
- 2. Développement d'un plan de formation.
- 3. Mise en œuvre.
- 4. Évaluation et enregistrement.
- 5. Amélioration des programmes de formation et des cours de recyclage.
- 6. Formation des instructeurs.

Sécurité et protection des installations

L'activité ou l'acces non autorisé à l'intérieur des bâtiments, infrastructures, systèmes et installations de l'unité de formulation est source de risque pour la sécurité.

L'UNITÉ DE FORMULATION DEVRAIT DISPOSER D'UN SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE TOUT ACCÈS ILLI-CITE ET LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION ET D'UNE MISE À JOUR PÉRIODIQUES.

- Protection de l'ensemble des bâtiments (mur/enceinte, portes, éclairage).
- 2. Agents de sécurité (employés ou personnel sous contrat).
- Protection individuelle de chaque secteur d'activité (formulation, entrepôt, etc.).
- 4. Identité des travailleurs.
- 5. Système de laissez-passer pour les visiteurs.
- 6. Protection des dossiers.
- 7. Liaison avec les services de police.

respectant
l'utilisateur
et l'environnement

L'amélioration de la sécurité, tant pour le fabricant que pour l'utilisateur, est fonction de l'évaluation continue du risque et de la modification ou de l'abandon de produits dangereux au profit de formulations respectant l'utilisateur et l'environnement.

LA DIRECTION DEVRAIT ADOPTER DES STRATÉGIES EN VUE DE REMPLACER LES FORMULATIONS DANGEREUSES PAR DES FORMULATIONS PRÉSENTANT MOINS DE RISQUES ET PLUS RESPECTUEUSES DE L'UTILISATEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT.

- 1. Réduction des solvants inflammables et de gaz propulseurs.
- 2. Promotion des produits à base d'eau.
- 3. Granules sans poussière
- 4. Produit liquide pour le traitement des semences
- 5. Frequence d'application à dosage réduit
- 6. Utilisation de gaz propulseurs qui respectent la couche d'ozone
- 7. Formulations a diffusion lente.
- 8. Biopesticides.

Intégration de la sécurité au dispositif prévu par l'administration locale

Les procédures et équipements de sécurité propres à l'unité de formulation peuvent être liées au dispositif de sécurité existant au niveau de l'administration et des services locaux ou nationaux en matière de procédures et d'équipements. Une telle mesure optimalise la sécurité de l'unité de formulation.

L'INTÉGRATION DE LA SÉCURITÉ AU DISPOSITIF PRÉVU PAR L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES LOCAUX DE-VRAIT PERMETTRE DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES RÉ-GLEMENTAIRES POUR L'ACTIVITÉ DE ROUTINE ET AUX MESURES À PRENDRE DANS LES CAS D'URGENCE.

- 1 Inspections de routine actions.
- Système de protection de l'environnement : traitement des elfluents, contrôle de l'air et de l'ean, exploitation de décharges agrécés.
- 3. Procedures et moyens a utiliser en cas d'incendie.
- 4 Mesures de securité à prendre en cas de blessure par accident, empoisonnement on calamité naturelle.
- 5 Information et établissement d'un rapport à l'infention des autorités locales.

Maintien d'une banque de données sur la sécurité

> L'introduction, la recherche et la protection des données sur la sécurité sont essentielles pour la constitution d'une hase qualitative et quantitative permettant l'amélioration et la surveillance ultérieure des aspects de sécurité, santé et environnement (SSE) relatifs aux activités de formulation.

> LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BANQUE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ DEVRAIENT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE TOUTE ACTIVITÉ DE FORMULATION DE PESTICIDES.

- 1. Collecte, traitement et maintien de données sur la sécurité.
- 2. Classement et protection des données.
- 3. Confidentialité et libre acces.
- 4. Limitation de la durée d'archivage.

Responsabilité travailleurs/

Les travailleurs et la direction ont une responsabilité partagée et un engagement commun à mettre en pratique la sécurité au niveau des conditions et des habitudes de travail.

UN COMITÉ COMPOSÉ DE TRAVAILLEURS ET DE LA DI-RECTION DEVRAIT ÊTRE CONSTITUÉ ET SE RÉUNIR RÉGULIÈREMENT EN VUE D'ÉTUDIER ET DE CONVENIR D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ POUR LE SITE ET DE SA MISE EN APPLICATION.

- 1. Réunions d'un groupe travailleurs/direction.
- 2. Observations des travailleurs et suivi.
- 3. Engagement des ressources et de la main-d'œuvre.
- 4. Formation et communication.
- 5. Exécution : révisions et actions mixtes.
- 6. Réunions periodiques et réunions d'urgence.

Couverture d'assurance

L'assurance est nécessaire pour couvrir les dommages subis par le personnel, la communauté avoisinante et l'environnement. L'assurance ne peut se substituer aux mesures de securité, mais doit garantir la viabilité économique de l'entreprise en cas d'accident.

EN PLUS DES OBLIGATIONS LÉGALES COURANTES, LA DI-RECTION DEVRAIT SE COUVRIR CONTRE LES DÉGÂTS ENCOURUS EN CAS D'ACCIDENT, QUELLE QU'EN SOIT SA NATURE.

- 1. Étendue de la converture : cf. Annexe 3
 - Dommages corporels au personnel/viabilité médicale actuelle et à long terme
 - Communauté et biens avoisinants.
 - Degâts à l'environnement.
- Couverture de risques vis-à-vis de fiers, en cas d'accident au cours du transport et du transit.
- 3. Évaluation periodique de la converture d'assurance.

Le rôle des gouvernements

Les gouvernements sont invités à :

- Ratifier les directives internationales de sécurité pour la formulation des pesticides et prendre les mesures qui s'imposent pour assister l'industrie de formulation de pesticides à adopter les directives;
- Consulter les organisations internationales et faire les démarches nécessaires pour obtenir des conseils sur les moyens d'améliorer, dans leur pays respectif, les aspects de sécurité, santé et environnement (SSE) relatifs à la formulation des pesticides;
- Fournir la coordination nécessaire entre les industries et les ministères compétents, en vue de faciliter la mise en œuvre des directives;
- Procurer les incitations nécessaires en vue d'améliorer les aspects de SSE relatifs à la formulation des pesticides et d'encourager l'introduction de technologies plus propres et de produits plus sûrs et plus respectueux de l'environnement;
- Informer les communautés sur l'existence d'unités de formulation de pesticides, leurs dossiers sur la sécurité, les déchets produits et éliminés chaque année, et les mesures qui sont prises en vue de réduire la quantité de ceux-ci;
- 6. Prendre les dispositions nécessaires pour adhérer au réseau global de l'ONUDI (GLONESA) sur la sécurité de la formulation des pesticides et chercher, à frais partagés et par le biais de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD), l'assistance d'organisations internationales afin d'améliorer la sécurité générale dans le secteur de la formulation des pesticides au profit des travailleurs, des utilisateurs, de la communauté et de l'environnement;
- Encourager, au sein de l'industrie de formulation de pesticides, une certaine uniformité dans la rédaction des rapports d'accidents, et

participer à un échange d'informations avec les pays membres du GLONESA de telle sorte que ces derniers puissent profiter des expériences vécues et éviter la survenance d'accidents similaires;

8. Promouvoir, sous la forme de réseaux régionaux et sous-régionaux, un mode économique et efficace de diffuser l'information par le biais d'une banque de données centralisée.

Le rôle des industries

Les industries sont invitées à :

- Prendre les dispositions nécessaires en vue d'adopter les mesures permettant d'améliorer les aspects de sécurité, santé et environnement (SSE) relatifs aux unités de formulation de pesticides, existantes ou futures:
- Maintenir un contact étroit avec la communauté et les autorités locales de façon à rendre leurs activités industrielles aussi transparentes que possible en ce qui concerne les aspects de SSE;
- 3. Requérir, directement ou par le biais du gouvernement, l'assistance des organisations internationales afin d'obtenir, d'une part, des informations sur les spécifications ou les normes en vigueur au niveau international, et, d'autre part, des conseils permettant d'améliorer les mesures de sécurité:
- Coopérer avec les autorités locales et les autres industries chimiques en vue de résoudre les problèmes résultant de la destruction des déchets;
- Maintenir une banque de données sur les déchets générés, recyclés, réutilisés et détruits, et tenter de réduire la production de ceux-ci;
- Chercher à introduire des technologies plus propres et consulter leur gouvernement pour obtenir l'aide qui s'impose en vue de permettre l'adoption d'une nouvelle technologie;
- Mettre en place un service d'intendance produits, en vue de suivre les produits sur le plan de la sécurité et de leur acceptabilité par les utilisateurs;
- Respecter rigoureusement les «bonnes pratiques de fabrication» et agir avec «conscience professionnelle» dans toutes les activités de formulation

Annexes

Fiches techniques de sécurité du produit

Le critère principal à observer dans la préparation des Fiches techniques de sécurité du produit est de s'assurer que toute l'information essentielle concernant la sécurité des produits chimiques dangereux y soit reprise, et notamment

- L'identification du produit chimique et du fabricant (y compris la marque, le nom usuel du produit et les informations détaillées sur le distributeur ou le producteur);
- La composition du produit et des informations sur les ingrédients entrant dans sa composition (avec identification précise de ceux-ci afin de pouvoir procéder à une évaluation du risque);
- 3. L'identification des dangers;
- 4. Les mesures à prendre pour les premiers soins;
- 5. Les dispositions en termes de lutte contre le feu;
- 6. Les mesures d'évacuation en cas d'accident:
- 7. La manipulation et l'entreposage;
- Les contrôles d'exposition et les protections individuelles nécessaires (y compris les diverses méthodes de surveillance de l'exposition sur le lieu de travail);
- 9. Les propriétés physiques et chimiques;
- 10. La stabilité et la réactivité du produit;
- Des informations toxicologiques (y compris les voies de pénétration à l'intérieur du corps et les synergies possibles avec d'autres produits chimiques ou d'autres dangers rencontrés sur le site);
- 12. Des informations écologiques:
- 13. Les dispositions relatives à l'élimination des déchets;
- 14. Des informations sur le transport;
- 15. Des informations sur les réglementations en vigueur;
- Toute autre information (y compris la date de préparation de la Fiche technique de sécurité du produit).

Exemple de Fiche technique de sécurité du produit

NOM DU PRO	DUIT		FISSC : 0000
UN : N° CAS N° RETSC Autres dénominati		CICTOGRAMMES D'	VAVERTISSEMENT DE DANGER
Type de risque/ exposition	Risques aigus symptômes		Premiers soins/ n lutte contre le feu
Incendie			
Explosion			
Exposition			
() Inhalation			
Cì Peau			
[] Yeux			
[] Ingestion			
Eliminatio épandages ai		Entreposage	Conditionnement et étiquetage
	Vò	informations complément	
	V01	and the second of the second o	lexie de la crilatoration entre l'IFCS et la Commission
FISSC 0000-1	12-1988	des communautés s	aurophennes © CEC IPCS 1968

Annexe 1 (suite)

n	
D O N E E S	
Ň	
N	
Ė	
E	
, ,	
i .	
I M P O R T A N T E S	
P	
Ò	
R	
₹ 7	
.	
) <u>7</u>	
<u>.</u>	
i š	
i	
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Propriétés	
physiques	
İ	
D4	
Données concernant	
Fenvironnement	<u></u>
	REMARQUES
!	
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	INFORMATIONS COMPLEMENTAINES
l	
l	
ĺ	
!	
1	
	ALLEGAMENT AND THE CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
FISSC 0000-212-19	88 0 CEC IPCS 1988
1	

Adaptation du capport d'accident de l'OCDE

Rapport d'accident

(année, mois, jour, heure) Lieu			
Lieu (endroit, province/fitat, pays))		
Autorités informées Dommages corporels		oui []	กงก 📑
		Dommages matériels	
Personnel de la firme/usine Autres	H	Suite à une explosion Suite à un incendie	
Quantités perdi		Pertes	
Quantités négligeables Grandes quantités		Fuite Par voie aérienne	
le formulation) Opération (cf. liste de codificat	pliqués (no ion)		affication OMS, co
le formulation) Opération (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (immobilisation Perte indirecte (perte au niveau	pliqués (no ion) de la mact des ventes	nn usuel, nom générique, class nine, etc.)	ofication OMS, co
le formulation) Opération (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (immobilisation Perte indirecte (perte au niveau	pliqués (no ion) de la macl des vente	nn usuel, nom générique, class nine, etc.)	ification OMS, co
le formulation) Opération (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (immobilisation Perte indirecte (perte au niveau	pliqués (no ion) de la mact des vente	nn usuel, nom générique, class nine, etc.)	ification OMS, co
te formulation) Opération (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (minobilisation Perte indirecte (perte au niveau Dommages corporels	pliqués (no non) de la macl des ventes	nn usuel, nom générique, class nine, etc.)	Importants ()
te formulation) Opération (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (minobilisation Perte indirecte (perte au niveau Dommages corporels	pliqués (no ion) de la mach des ventes diffration, (Moyens [] ne pas utiliser que des codes)	Importants []
le formulation) Defration (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (immobilisation Perte indirecte (perte au niveau Dommages corporels Dommages à l'environnement Néant () Légers Lause probable (cf. liste de cod	pliqués (no ion) de la mach des ventes diffration, (Moyens [] ne pas utiliser que des codes)	Importants []
le formulation) Defration (cf. liste de codificat Valeur du bien perdu Perte indirecte (immobilisation Perte indirecte (perte au niveau Dommages corporels Dommages à l'environnement Néant () Légers Lause probable (cf. liste de cod	pliqués (no ion) de la maci i des ventes diffication, (avec ses co activité au	Moyens [] ne pas utiliser que des codes) onsequences (en cas de besoin, moment des faits)	Importants ()

Co. Directeur de l'osine, ye sonnaire du risque, directeur de la securite, siège social.

Rapport d'accident, liste de codification

Opération pendant laquelle l'incident s'est déclenché

- 1 Production/travail ordinaire
- Mise en route du procédé/de l'équipement, etc., essai de fonctionnement
- Fin du procédé/arrêt des machines, etc.
- 4 Erreur en cours de procédé/action corrective
- 5 Réparation/maintenance/installation/modification
- 6 Chargement/déchargement
- 7 Transport
- 8 Week-end/mit ou autre moment en dehots des heures de travail
- 9 Autre opération/non identifié/sans importance

Événements qui ont déclenché l'incident - causes de l'escalade

- 1. Absence ou insuffisance du dispositif de sécurité
- Non-fonctionnement du dispositif de sécurité.
- 3 Autres défauts, vices de construction
- 4 Matérian de construction mativais on défectueux
- 5. Défauts dans le procédé ou dans son système de contrôle.
- 6. Manyaise condition due a une maintenance insulfisante
- 7 Utilisation incorrecte de l'équipement ou des matériaux
- Instruction/formation/surveillance insulfisantes
 Manque d'expérience dans le service/main d'œuvre temporaire
- 10 Erreur humaine/maladie/negligence
- 11 Autres événements, Lesquels ?
- 12 Cause inconnue
- 13 Mauvaise implantation ou agencement de l'installation.
- 14. Protection insuffisante de la structure anti-incendie ou anti-explosion
- 15 Manque de place/suroccupation des heux
- 16. Equipement de sauvetage et d'extinction du feu insuffisant
- 17 Instruction ou formation insuffisantes en cas d'orgence
- 18. Manque de considération des dommages antérieurs et des incidents
- 19 Autres causes d'aggravation des dommages. Lesquelles ?

Causes d'incidents du fait du produit

- 20 La qualité du produit ne correspond pas aux spécifications
- 21 Emballage du produit madéquat
- 22 Produit endommagé au cours du transport (par ex. résidus d'autres produits dans le reservoir)
- 23 Emballage endommagé en cours de transport
- 24 Produit on emballage endommagé au cours du stockage intermédiaire.
- 25 Instructions de fonctionnement insuffisantes
- 26 Erreur de l'utilisateur
- 27 Autres causes hées au produit
- 28 Contamination du sol ou de l'eau

Codification des types de formulation

AB	Applit sur groins	LP	Pâte liquide
AF.	Générateur aérosol	LS	Liquide pour traitement des semences
AS	Solution aqueuse	MC	
BB	Appăt en bloc	MG	Microgramile
BR	Briquette		Brumsateur
CA	Agent de désintection	NB	Concentré brumisant
CB	Concentré pour préparation d'appât	OF	Suspension concentrée diluable dans
CG	Granulé encapsulé		l'huile
CM	Creme	Of	Hude
CR	Cristanx	OL.	Liquide miscible à l'huile
CS	Suspension de capsules	PA	Latex
DP	Poudre pour poudrage	PB	Appât en plaquettes
DS	Poudre pour traitement des semences à	PD	Boisson empoisonnée
	sec	PO	A verser
EC	Concentré émulsionnable	PR	Bâtonnet (à usage agropharmaceutique)
EM	Emulsion	PS	Semences traitées ou enrobées
EO	Emulsion de type huileux	PT	Pastilles
EW	Emulsion de type aqueux	PW	Poudre
FC	Creme liquide	PY	Vaporisateur à pompe
FD	Botte lumigene	RB	Appăt (prêt à l'emploi)
FG	Granulé fin	RS	Suspension prête a l'emplor
FP	Cartouche funugene	SB	Appât sur brisures
FS	Suspension concentrée pour traitement	SC	Suspension concentrée
	des seniences	SG	Granulés solubles dans l'eau
FT	Comprimé lunigene	SL.	Concentré soluble
FU	Funigene	SM	Matiere solide
FW	Granulé fumigene	SN	Solution
GA	Gaz comprime	SP	Poudre soluble dans l'eau
GB	Appăt granule	SS	Poudre soluble pour traitement des
GE	Produit générateur de gaz		semences
GF	Granulés fumigenes	ST	Traitement des semences
GG	Macrogranule	SU	Suspension pour application a tres bas-
GL	Gel		volume
GP	Pondre a pulvériser	TB	Tablette
GR	Granulé	TC	Produit technique
GS	Graisse	TP	Poudre de piste
HN	Produit pour nébulisation a chaud	TW	Paquet double
IC.	Collier imprégné	UL.	Liquide pour application a tres bas
IM	Matiere imprégnée		volume
IS	Bandelette imprégnée	VP	Produit diffuseur de vapeur
IM.	Torchon imprégné	WG	Granulés à disperser dans l'eau

WP Pondre mountlable

WT Tablette soluble dans l'eau

humide

WS Poudre mouillable pour traitement

KN Produit pour nébulisation a froid

LA Laque

LI Liquide

LF Funngateur liquide

Assurances de base : présentation des classes d'assurance spécifiques

CLASSES D'ASSURANCE	ACHETEUR	
A. Risques liés au projet		
Assitance transport	L'acheteur ou le vendeur en fonction des termes du contrat d'expedition	
Assurance chantier	L'acheteur ou le vendeur, sur deux têtes	
Assurance equipement de l'entrepreneur	L'entrepreneur	
Assurance perio d'exploitation	L'acheteur ou le vendeur	
Assurance en responsabilité (ivile, assurance responsabilité génerale	L'acheteur ou le vendeur, sur deux têtes	
Assurance indemnité professionnelle	Architectes, ingénieurs, gestionnaires de projet	
Assurance responsabilité employeurs	Fous les employeurs sur le site, a moins que leurs employés ne soient pas autorisés a reclamer des dominages interêts	
B. Risques liés à l'exécution		
Garanties de soumission et d'execution	Soumissionnaires, entrepreneurs sous traitants au nom de leurs chents	
Garanties du produit	Fournie par le vendeur et/ou les fournisseurs	
Risques liés au fonctionneme	rnt	
Assurances permanentes	Le proprietaire de l'installation	
	A. Risques liés au projet Assurance transport Assurance compenient de l'entrepreneur Assurance perte d'exploitation Assurance perte d'exploitation Assurance responsabilité rivile, assurance responsabilité professionnelle Assurance responsabilité employeurs B. Risques liés à l'exécution Garanties de soumission et d'execution Garanties du produit , Risques liés au fonctionneme	

Bibliographie

- La formulation des pesticides dans les pays en développement, ONUDI, Vienne (1984), en anglais, français et espagnol.
- Rapport technique: Séminaire ONUDI/RENPAP sur les aspects écologiques de la production et de l'utilisation de pesticides, M. Abdul Jabbar, Jakarta, Indonésie, 28 novembre — 2 décembre 1988. ONUDI DP.ID/SER.A.1102.
- Rapport technique: Groupe de travail ONUDI/RENPAP sur la sécurité industrielle en rapport avec le protection de l'environnement et le contrôle des effluents dans l'industrie des pesticides, Surabaya, Indonésie, 10-14 décembre 1990, Mme Aido Ordas, ONUDI DP/ID/ SER A/1470.
- Rapport technique: Groupe de travail sur l'hygiène industrielle, la santé au travail et les préoccupations écologiques. Manille, Philippines, 15-19 avril 1991, Mme N.P. Cortes-Maramba, ONUDI DP/ID/ SER A/1485.
- La sécurité dans la production de produits chimiques Procès-verbal du premier groupe de travail de l'UICPA sur la sécurité dans la production chimique, Bâle, Suisse, 9-13 septembre 1990. Blackwell Scientific Publications.
- Code de conduite international relatif à la distribution et à l'utilisation de pesticides, FAO, Rome.
- 7. L'utilisation sans risque des pesticides, OMS, Genève.
- Le stockage des produits très dangereux, Paris rapport technique PNUE/EFO, Paris.
- Prise de conscience et préparation des urgences au niveau local (APELL), PNUE, Paris.
- La gestion des déchets dangereux, S.P. Maltezou, A.K. Biswas et H. Stuart, ONUDI et IACT (Tycooly Publications), 1987.
- Directives pour la prévention des accidents chimiques, état de préparation et réponse, OCDE, Paris, 1992.
- La protection de la santé et de l'environnement lors de la production des pesticides, C.M. Schneider, HASA, Vienne, Autriche, 1987.
- La gestion des déchets dangereux dans les usines de production/formulation de pesticides, B. Sugavanam, ONUDI, Vienne (1987).

- Fiches techniques de sécurité pour les pesticides et les produits chimiques associés, Services de la médecine du travail, édité par Van Nostrand, (écinhold, 1990).
- 15. Guide des premiers soins lors d'accidents avec des produits chimiques, Lefèbre et Conibear, Van Nostrand Reinhold, N.Y.
- Directives pour l'achat, le maintien et le fonctionnement des couvertures d'assurance de base à l'intention des usines de transformation dans les pays en voie de développement, ONUDI, ID/ NG.475/1, 1988.

Publications du GIFAP, Avenue Lancaster 79a, 1180 Bruxelles

- Elimination des stocks de pesticides inemployés, Bruxelles, 1991.
- Directives pour le transport sans risque des produits phytosanitaires, 1987.
- Directives pour le stockage sans risque des produits phytosanitaires, 1988.
- Directives pour les mesures de protection personnelle pendant l'utilisation de produits phytosanitaires sous condition climatique chaude, 1989.
- Directives à l'usage des rédacteurs d'étiquettes et de documentations sur les produits phytosanitaires, 1989.
- Catalogue of Pesticide Formulation Types and International Coding System. Technical monograph n° 2, Brussels, 1989.

Publications de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA), Washington, D.C. 20460.

- Guides pour la prévention de la pollution. L'industrie de formulation des pesticides, 1990.
- Pesticides provisoirement retirés, interdits et à usage limité, les pesticides et les substances toxiques, 1990.
- Document de réflexion sur les directives en vue de la limitation des effluents dans la fabrication de pesticides chimiques (PB-285/480), 1978.